



## Interdiction de poser congés payés le weekend

Par **fred dumont**, le **17/02/2017** à **02:33**

Bonjour,

je travaille dans un EHPAD en région parisienne en tant qu'aide-soignant. Nous travaillons un weekend sur 2. Nous avons 25 CA + 7 RTT à poser dans l'année. Le nouveau cadre arrivé il y a peu, nous interdit de poser nos CA sur nos weekends travaillés. Cela veut donc dire que lorsque nous voulons partir par exemple 14 jours en vacances, il nous faut échanger notre weekend travaillé avec une collègue du roulement opposé. On se retrouve donc à travailler plusieurs weekends d'affilés et vice versa. De plus c'est à nous de trouver le collègue qui pourra effectuer notre weekend travaillé. Ma question est simple. Le cadre a-t-il le droit de nous interdire de poser sur un weekend ???Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **17/02/2017** à **08:56**

Bonjour,

Il faudrait que vous précisiez si vous êtes sous statut de droit public ou sous contrat de droit privé...

Par **fred dumont**, le **19/02/2017** à **20:15**

Bonjour, tout d'abord merci de m'avoir répondu. l'établissement dans lequel je travaille est public. Justement le problème avec ce cadre c'est qu'il gère très mal les plannings. Si nous ne nous arrangeons pas entre nous pour les weekends il peut refuser nos vacances. Ce qui nous révolte c'est que pour avoir le droit par exemple à 2 semaines consécutives de vacances nous devons nous "taper" pardonnez moi l'expression trois weekends travaillés d'affilés. C'est une contrepartie que nous avons du mal à tolérer dans la mesure où cela ne se passait pas comme ça avant. On posait nos CA en semaine comme en weekend et nous étions remplacés pendant nos vacances. Mais il n'y a plus de pôle de remplacement. Les contractuels qui sont présents ont des trames fixes, et posent eux aussi leurs congés... Aucune différences de traitements alors que le but des contractuels c'est bien de remplacer les absents....

Par **P.M.**, le **19/02/2017** à **20:39**

Bonjour,  
S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale de la Fonction Publique...

Par **marionwatier**, le **16/03/2017** à **18:58**

bonjour, nous avons une nouvelle sous directrice en ehpad privé qui vient de poser une nouvelle note de service disant : Vous devez veiller à poser 2 grandes semaines et 3 petites semaine soit pas plus de 2 week-ends travaillés. Seulement, quand on travaille un week end sur deux et qu'on pose 3 semaines l'été, il y a forcément 2 week end travaillés, ce qui nous pénalise pour les 2 semaines restantes. Et aussi on a posé nos congés avant le 31/01 et la note de service est sortie le 1/03, mais elle nous l'impose quand même pour cette année. Est ce légal? Merci

Par **P.M.**, le **16/03/2017** à **19:07**

Bonjour,  
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...